

EM/ML



Région wallonne

ARRETE MINISTERIEL DECIDANT LA RENOVATION DU SITE SAE/LS127 DIT "USINE PARMENTIER" A SENEFFE.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Budget pour la Région wallonne;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 6, § 1er, I, 5° et l'article 69;

Vu les articles 79 à 93 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la Rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 80;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 1992 constatant la désaffectation du site n° SAE/LS127 dit "Usine Parmentier" à SENEFFE;

Vu les observations et réclamations de Madame Andrée DENIS, propriétaire, suite au transmis de l'arrêté du 3 janvier 1992 précité qui indique qu'elle a revendu à la Commune de SENEFFE l'essentiel de sa propriété, à l'exception d'une partie de la parcelle 217h4 comportant un garage qu'elle souhaite maintenir;

Vu l'avis motivé émis le 13 mars 1992 par le Collège échevinal de la Commune de SENEFFE, marquant son accord sur l'arrêté du 3 janvier 1992;

../

/..

Considérant que le plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES approuvé le 9 juillet 1987, affecte le site à l'habitat;

A R R E T E :

Article 1er

Il est décidé que le site d'activité économique SAE/LS127 dit "Usine Parmentier" à SENEFFE comprenant les parcelles cadastrées section C n°217h4, 217L4 et 274n10 et repris au plan n° SAE/LS127 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être rénové.

Article 2

Le site est destiné à l'habitat.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires du site :

- La Commune de SENEFFE;
- Madame DENIS, Andrée veuve DEPPE Denis, rue des Candiens, 12 à 7180 SENEFFE, née à SENEFFE le 22 août 1926.

Bruxelles, le


Robert COLLIGNON.